

Bulletin

DES DROITS HUMAINS

Formation de journalistes francophones – 6^e session du Conseil des Droits de l'homme

N° 2

Septembre 2007

Immaculée Nahayo, ministre burundaise des Droits de l'homme et de la Solidarité nationale.

«Nous voulons l'aide de l'ONU»

BURUNDI

Pages 4-5

6 Thomas Sankara: le souvenir du «Che africain» reste vivace



© DR

8 Quand le Sénégal jugera Hissène Habré



© OMS/P. Virot

10 Droit à la santé: un droit qui doit mûrir

Ce Bulletin est le résultat du travail de cinq journalistes francophones en formation durant la 6e session du Conseil des droits de l'homme. La formation a été conçue par InfoSud-Media21 (www.infosud.org; www.media21geneva.org/) et a bénéficié de l'expérience de la rédaction de la Tribune des droits humains (www.droitshumains-geneve.info) L'Organisation internationale de la francophonie, la Coopération suisse (DDC) ainsi que le Canton de Genève ont apporté leur soutien financier.

Nous remercions nos partenaires pour leurs apports précieux: le Service d'information de l'ONU à Genève, le Haut-Commissariat pour les droits de l'homme, la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), l'Organisation mondiale contre la Torture (OMCT), et l'association TRIAL.



Qui sommes-nous?

De gauche à droite : Khady Niang, Sud FM, Sénégal; Jean Bosco Nzosaba, CCIB-FM+, Burundi; Estelle Judith Assogba, Radio-TV du Burkina Faso; Tiergou Pierre Dabiré, Carrefour Africain, Burkina Faso; Lala Cissokho, Walfadjri, Sénégal.

Coordination: Fabrice Boulé
Mise en pages: Patrick Morier-Genoud
Photos: Humberto Salgado, Lionel Thorens
Assistante: Lélé Adam Cerf



Les droits humains, à Genève et sur le terrain

Bosco ouvre grand les yeux. Il demande qu'on lui répète. Au détour d'une phrase, son interlocuteur a laissé entendre que la situation des droits humains au Burundi s'est améliorée ces derniers mois. Bosco, journaliste burundais, arrivé le jour-même de Bujumbura, ne partage pas cet avis. Avec son habituel calme, il explique que les ONG et les médias privés au Burundi ne cessent de s'inquiéter ces derniers mois à propos de nombreux passages à tabac, arrestations et détentions arbitraires. Sans parler de disparitions massives de deniers publics que plus personne n'évoque après quelques jours.

L'étonnement de notre confrère burundais met le doigt sur une réalité criante, celle du fossé entre le terrain et les conclaves de diplomates. D'un côté, les victimes de torture par exemple, des disparus, des séquestrés dont la survie va dépendre de la rapidité de réaction des défenseurs des droits de l'homme. Les souffrances physiques et psychologiques que leur infligent leurs bourreaux peuvent les conduire à la mort en quelques heures. De l'autre côté, à Genève, les conclaves de diplomates, des discussions dictées par l'orgueil des Etats. Depuis plus d'un an, on discute procédures au Conseil des droits de l'homme, sans vraiment se pencher sur les situations qui méritent pourtant la plus grande attention. C'est normal, il faut établir les règles de travail pour les années à venir, mais la différence de tempo et d'enjeux peut choquer le nouveau venu.

L'interlocuteur de Bosco, un fin connaisseur des mécanismes onusiens, reprend sa démonstration : le système onusien s'appuie avant tout sur la coopération, sur la persuasion. Le recours à la force ou aux contraintes n'a lieu qu'en dernière extrémité. Bosco comprend mieux mais demande encore à voir. Pourtant, il a lui-même constaté que d'obscurs comités de suivi de l'application d'accords internationaux sur les droits de l'homme peuvent faire des recommandations aux Etats parties qui comptent pour les victimes ou pour leurs proches. En 2006, le comité des droits de l'homme a demandé au Burkina Faso de modifier l'acte de décès de Thomas Sankara, assassiné le 15 octobre 1987, qui parlait de « mort naturelle », réparant un tant soit peu l'affront fait à sa famille. Il recommande aussi le dédommagement de la famille. Bosco a entendu aussi les témoignages de victimes, de défenseurs des droits humains. Il a pu lire le rapport d'un expert sénégalais qui constate la progression des propos racistes dans les campagnes du premier parti politique de Suisse. Enfin, il a vu que l'activité diplomatique nourrit aussi la réflexion sur l'application de la justice pénale, fer de lance dans la lutte contre l'impunité. Finalement, pour Bosco, Genève a été un bon terrain de reportage sur les droits humains.



Le mémorial de Kibimba, au Burundi: le 22 octobre 1993, des tueurs ont éliminé de nombreux élèves du lycée local. C'est le directeur de l'établissement qui a conduit le massacre.

BURUNDI

«Nous avons besoin d'un regard extérieur»

D'abord menacé, le mandat du rapporteur spécial sur les droits de l'homme dans le petit pays d'Afrique centrale est reconduit. Une transparence que le pays doit bien à la communauté internationale qui le soutient dans sa remise sur pied.

Le Burundi a finalement décidé de reconduire le mandat du Kenyan Akich Okola, rapporteur spécial de l'ONU, chargé de surveiller la situation des droits de l'homme. La déclaration a été faite le 26 septembre 2007 par Immaculée Nahayo, ministre burundaise des Droits de l'homme et de la Solidarité nationale, lors 6e session du Conseil des droits de l'homme, à Genève. «Le Burundi voudrait porter à la connaissance de la communauté internationale qu'il a toujours besoin de l'appui technique des différents partenaires en matière de droits de l'homme et souhaiterait continuer à bénéficier de la présence de l'expert Akich Okola jusqu'en 2008, date à laquelle il aura déjà mis sur pied les or-

ganes nationaux chargés de ce domaine. C'est ainsi que le Burundi sollicite aussi le maintien du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme au Burundi au cas où le Bureau intégré de l'ONU y terminerai son mandat», a déclaré la ministre.

Cette décision a été d'autant plus acclamée par de nombreux délégués des autres nations qu'elle n'avait pas eu l'assentiment général du Groupe des pays africains au Conseil des droits de l'homme. C'est ainsi que l'Egypte, coordinateur du groupe africain, a eu du mal à cacher son agacement face à cette attitude burundaise de faire bande à part. «Mon pays ne s'oppose pas à la reconduction du mandat de l'observateur in-

dépendant des droits de l'homme au Burundi, mais je pense que tout le monde sait faire la différence entre appuyer et ne pas s'opposer», a précisé le représentant égyptien.

Des chantiers importants

Le gouvernement burundais reconnaît que le tableau reste sombre, par endroits, au chapitre des droits de l'homme. Mais il promet de faire des efforts pour remonter la pente. «Des chantiers importants sont déjà en cours. Le gouvernement a déjà mis sur pied une commission pour préparer un mécanisme convenable de justice transitionnelle, soit avec une commission Vérité-Réconciliation ou une Chambre judiciaire spécialisée.

«L'ONU est mal informée»

Nous venons de mettre sur pied une commission nationale indépendante pour les droits de l'homme, sans oublier que le Code pénal en cours de révision prévoit des peines plus sévères pour la torture ou le viol», poursuit Immaculée Nahayo.

La reconduction du mandat du rapporteur spécial a particulièrement soulagé les différentes associations des droits de l'homme qui interviennent au Burundi. Elles redoutaient déjà l'escalade dans la violation massive, et, à huis clos, des droits de l'homme au Burundi en cas de cessation de l'observation de l'expert indépendant. «Cela aurait été désastreux de supprimer ce mandat car nous restons particulièrement inquiets. La crise institutionnelle persiste au gouvernement et au parlement, la mise en oeuvre du cessez-le-feu entre l'armée et le mouvement rebelle FNL prend du retard. Ce sont des signes évidents de tension», s'inquiète Pierre Claver Mbonimpa, lauréat du prix Martin Ennals 2007 et président de l'APRODH, une association burundaise des droits de l'homme.

Beaucoup estiment que le Burundi, pays en reconstruction après une guerre de plus de quinze ans, dont il tente encore de sortir, ne pouvait que garder cet observateur des droits de l'homme pour ne pas offusquer ses bailleurs de fonds. «Avec la Sierra Léone, nous avons déjà bénéficié d'un appui substantiel dans le cadre de la Commission de consolidation de la paix et nous attendons un autre appui budgétaire de la part de l'Union européenne, la Banque mondiale et d'autres partenaires bi et multilatéraux. Nous ne pouvons pas empêcher cette même communauté qui nous aide à suivre de près les droits de l'homme chez nous », susurre un officiel burundais.

Jean Bosco Nzosaba, journaliste à CCIB-FM+, Bujumbura

LIENS UTILES

Commission de consolidation de la paix: www.un.org/peace/peacebuilding/

Prix Martin Ennals pour les Défenseurs des droits de l'homme: www.martinennalsaward.org/

Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues: <http://aprodh.org/>

Organisation mondiale contre la torture (OMCT): www.omct.org



Eric Sottas, président de l'Organisation mondiale contre la torture, interviewé au Palais des Nations, à Genève, par Jean Bosco Nzosaba.

Organisations de la société civile et médias privés tirent la sonnette d'alarme sur la situation des droits de l'homme au Burundi. La torture n'y est pas rare, en dépit du fait que ce pays a ratifié la Convention onusienne qui lutte contre cette pratique. Selon Eric Sottas, président de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), il faut établir les responsabilités, mettre fin à l'impunité pour rendre justice aux victimes. Interview.

Quel est votre regard sur le niveau de respect ou de violation des droits de l'homme au Burundi?

Je connais la situation du Burundi, notamment pour y avoir effectué une mission juste après le déclenchement de la crise en 1993. Je sais que la situation a changé, entre temps, mais c'est un pays qui a encore énormément de problèmes non résolus et des tensions difficiles à surmonter. Il est allé loin dans la violence et les auteurs des crimes restent impunis. L'idéal serait que le Burundi et la communauté internationale clarifient d'abord la situation en établissant les responsabilités pour savoir qui a fait quoi. A l'instar du Rwanda, les victimes sont frustrées, estimant que justice doit être rendue. C'est ainsi que la situation reste explosive et que des dérapages sont enregistrés à gauche à droite même si la

situation n'est pas comparable à celle d'il y a quinze ans.

Qu'en est-il de la torture plus particulièrement?

Nous avons malheureusement des cas avérés de torture. Mais nous devons vérifier, recouper toutes les informations. Le vrai se mélange facilement au faux. Toute précipitation de notre part risque de jeter un discrédit sur tout notre travail. Cette prudence peut-être frustrante pour les victimes.

L'ONU est-elle bien informée sur la situation des droits de l'homme au Burundi?

J'ai l'impression que non, et c'est malheureusement vrai pour toute la région des Grands Lacs. Voyez ce qui s'est passé au Congo où la MONUC est devenue comme un Etat dans l'Etat, n'ayant qu'une vision stéréotypée d'une situation plutôt complexe. Au Burundi, la situation ne s'améliorera que le jour où les Burundais se mettront ensemble pour jeter eux-mêmes les bases d'un vivre ensemble et de la réconciliation. En attendant, il faut montrer aux violateurs des droits de l'homme que contrairement à ce qu'ils peuvent croire, le temps ne joue pas en leur faveur. J'ai le sentiment que cette idée est très présente chez certains, notamment au Burundi.

Propos recueillis par J. B. N.

Vingt ans après

Le 15 octobre 1987, aux environs de 16 heures GMT, des crépitements d'armes de guerre se font entendre en plein cœur de Ouagadougou, aux alentours de la Présidence et des bâtiments attenants. Les populations riveraines et particulièrement les fonctionnaires qui à l'heure dite ne savent pas ce qui se passent, fuient dans tous les directions. Deux heures plus tard, une voix annonce à la radio nationale que le capitaine Blaise Compaoré, numéro 2 du régime, a pris le pouvoir.

«Et Sankara?» se sont demandés des milliers de Burkinabé, d'Africains, et tous les sympathisants du «révolutionnaire» burkinabé à travers le monde.

Le lendemain matin, l'information court au sein de la population. «Le Président du Faso et douze de ses compagnons ont été tués au cours de la fusillade de la veille; ils ont été enterrés dans la nuit par les détenus de la Maison d'arrêt et de correction de Ouagadougou au cimetière de Dagnoen.» Par petits groupes, les Burkinabé se sont rendus au petit cimetière, qui par curiosité, qui pour déposer une gerbe de fleurs, qui pour y pleurer.

Thomas Isidore Sankara était né le 21 décembre 1949. Le soldat Sankara serait sans doute resté un officier anonyme, si un malencontreux conflit frontalier n'avait opposé en décembre 1974 - janvier 1975, le Mali à la Haute-Volta. «La vox populi» rapporte que le sous-lieutenant Thomas Sankara aurait fait preuve de bravoure et de ténacité au cours de cette guerre des pauvres. C'est là l'entrée sur la scène politique de celui qui sera plus tard successivement secrétaire d'État à l'Information (septembre 1981), puis Premier ministre (10 janvier-17 mai 1983). Chaque fois qu'il est aux affaires, Sankara se fait remarquer par ses prises de position iconoclastes, notamment des discours anti-impérialistes et marxisants et le rapprochement avec Kadhafi ou Fidel Castro, des leaders pro-soviétiques. Ce qui n'est pas pour plaire à l'ancienne puissance coloniale de la Haute-Volta, la France.

L'Histoire s'accélère à partir de mai 1983; Thomas Sankara, Premier ministre, est arrêté et mis en résidence surveillée, Blaise Compaoré, son «frère et ami» échappe à la raffe et rejoint la base de commandos de Pô, à 140 km de la capitale, dont il a le commandement. Le 4 août, le capitaine Blaise Compaoré marche sur Ouagadougou, libère Sankara et les autres détenus militaires; le Conseil national de la Révolution

(CNR) prend le pouvoir et désigne Sankara comme président. Thomas Sankara proclame la révolution et appelle à la formation de Comités de défense de la révolution (CDR). Le 2 octobre, Sankara présente au nom du CNR le Discours d'orientation politique (DOP) qui synthétise le contenu idéologique du nouveau régime.

Des hauts et des bas

Quatre années de révolution, de régime d'exception... et le rayonnement de son action a fait le tour de l'Afrique et du monde entier. Il est de ceux qui ont voulu rendre à l'Afrique et à ce pays sa dignité, sa liberté, sa fierté et son indépendance. Ses armes furent:

- ▶ un discours direct et sans ambages,
- ▶ la demande d'annulation de la dette,
- ▶ la prise en charge du développement des peuples par eux-mêmes,
- ▶ la mise en valeur des productions locales, seules capables de créer un marché intérieur solvable,
- ▶ la suppression de l'impôt de capitation, impôt colonialiste par essence, en contrepartie de la contribution directe aux projets d'intérêt local,
- ▶ la suppression des pouvoirs coutumiers abusifs,
- ▶ la lutte contre la corruption, par la création des tribunaux populaires et les sanctions administratives contre les auteurs de malversations,
- ▶ la volonté de donner à la femme une place honorable dans la société, la mise au travail des fonctionnaires.

Les Conseils de défense de la révolution (CDR) qu'il a créés pour défendre la Révolution ont certainement contribué à sa déchéance. Les pratiques peu orthodoxes de beaucoup de leurs membres — abus de toutes sortes, vols, viols — ont aliéné le soutien du peuple qui attendait beaucoup de ce pouvoir.

Il faut ajouter à cela le contexte régional et international particulièrement hostile et que Thomas Sankara n'a pas voulu ou su négocier. Les attaques frontales contre le président ivoirien Félix Houphouët Boigny se sont posées à ce dernier comme un défi à relever, un affront à laver. «Entre le crocodile (surnom donné au président ivoirien par Thomas Sankara) et le capitaine, on verra qui va gagner» avait lancé le vieux Houphouët, qui était le pilier sûr de la France en Afrique de l'Ouest.

Tiégou P. Dabiré, rédacteur en chef de Carrefour africain, Ouagadougou

BURKINA FASO

«Le cas précédent»

Films, conférences, témoignages, lundi 24 septembre, la Maison des associations de Genève était pleine du souvenir du capitaine Thomas Sankara, président du Burkina Faso assassiné le 15 octobre 1987. Par son insoumission aux logiques post-coloniales, le «Che africain» a fait peur aux intérêts en place. Sa révolution, qui pouvait aussi déra-



Aziz Salman Fall réclame justice pour Sankara.

a été stoppée net. Interview d'Aziz Salmane Fall, coordinateur de l'Association «Justice pour Thomas Sankara».

Cela fait 20 ans que Thomas Sankara a été assassiné, et vous menez un combat contre l'impunité, n'est-ce pas insensé?

Non, le combat n'est pas vain pour deux raisons. Premièrement parce que la question de la lutte contre l'impunité est centrale dans les pays africains. La plupart des chefs d'Etats et leaders africains qui ont lutté pour une indépendance africaine authentique ont été assassinés. Nous avons un cortège incroyable de martyrs, il importe d'arrêter ce flot. En second lieu, ces assassinats concernent des gens qui s'opposent à l'enrichissement illicite, à la corruption, au pillage des ressources; des personnes qui luttent pour que les jeunes puissent avoir un avenir. La lutte contre l'impunité est un élément essen-

Sankara est un nt contre l'impunité»

20 ans après l'assassinat du capitaine visionnaire, beaucoup d'Africains voient encore les perspectives qu'il a su leur montrer. Une caravane du souvenir sillonne l'Amérique du Nord et l'Europe, pour arriver le 15 octobre à Ouagadougou.

tiel. L'Afrique du Sud l'a fait après l'apartheid; il faut le faire ailleurs en Afrique.

En quoi le dossier Sankara est-il particulier?

Le cas de Thomas Sankara est unique dans la mesure où, il constitue un précédent contre l'impunité. Dans le monde, c'est la première fois, au sein du système des Nations Unies et surtout concernant l'Afrique qu'on gagne dans le meurtre d'un chef d'Etat. En 2006, le Comité des droits de l'homme de l'ONU a demandé des comptes au Burkina Faso. En général, se sont des démarches immédiatement contrariées. Maintenant il faut, concrétiser cette victoire, s'assurer que le Burkina Faso respecte les recommandations qui ont été faites, de dédommager la famille, de permettre l'ouverture d'un procès et de rectifier le certificat de décès qui parle de «mort naturelle». Le régime actuel a assassiné des opposants. Il a assassiné le journaliste Norbert Zongo. Aujourd'hui, le Burkina Faso prend en otage la Côte d'Ivoire; c'est un renversement de situation qui n'est possible qu'à cause de la capacité de nuisance de son chef d'Etat. Les tenants du pouvoir à Ouagadougou en sont à proposer Blaise Compaoré comme Prix Nobel de la paix pour son rôle en Côte d'Ivoire!

Cela fait 27 ans que vous vivez hors d'Afrique. Quelle lecture faites-vous de la gestion de nos pays?

Les ajustements structurels mettent les Etats à genoux. Les ONG se substituent à eux. Il est temps que les africains se rendent compte qu'un développement



Thomas Sankara, président éphémère du «pays des hommes intègres».

panafricain doit exister tel que Thomas Sankara le préconisait. Le Nepad n'est pas une alternative pour l'Afrique, c'est un partenariat avec l'Occident que ce dernier ne finance même pas. L'Afrique a besoin d'un projet société qui s'oriente vers le développement africain. Et l'Afrique a aussi besoin que ses leaders soient la courroie de transmission des aspira-

© DR

tions populaires, qui pour l'essentiel sont la satisfaction des besoins en eau potable, une alimentation saine, une habitation décente, des soins de santé primaires élargis. Des choses de base qu'on aurait dû réaliser ces 40 dernières années.

Vous n'êtes pas optimiste?

Non, car c'est le devenir de nos peuples qui est en jeu. Nos jeunes réclament des perspectives. Ils traversent les déserts, embarquent dans des pirogues de fortune, risquent leur vie pour gagner les pôles de prospérité. Sans compter l'incroyable fuite des cerveaux, dont je suis moi-même un exemple. Car cela fait 27 ans que je suis dehors, 27 ans que je sais que mon pays, le Sénégal, n'a pas l'espace pour la

pensée critique, n'a pas de pensée pour pouvoir changer.

Propos recueillis par Lala Cissokho, journaliste à Walfadjri, Dakar

LIEN UTILE

www.thomassankara.net/

Bien présent dans les mémoires

Les partisans et sympathisants de Thomas Sankara célèbrent le 15 octobre prochain le XXème anniversaire de la mort de Thomas Sankara, ancien président de la Haute Volta devenue Burkina Faso de 1983 à 1987. En prélude à l'évènement, plusieurs activités de sensibilisation sont organisées; une « caravane Thomas Sankara » sillonne une quinzaine de villes d'Amérique, d'Europe et d'Afrique. Elle gagne début octobre le continent africain, le Sénégal, le Mali avant le Burkina Faso

Les préparatifs d'un grand procès



Après que le Sénégal a voté en janvier 2007 la loi de compétence universelle, permettant de juger l'ancien président tchadien **Hissène Habré** à Dakar, le dossier traîne toujours. Le procès aura lieu d'ici trois ans, disent les autorités sénégalaises. Mais entre-temps, le pays d'accueil de l'ex-président tchadien a demandé un appui financier à la communauté internationale pour permettre la construction d'un palais de justice capable d'héberger la future Cour spéciale, la prise en charge des salaires des magistrats sénégalais et celle des témoins. Le coup de l'opération avait été estimé à 66 millions d'euros par les experts locaux.

Une manœuvre dilatoire selon les victimes des associations des victimes tchadiennes. Face aux fortes critiques des ONG, Dakar a alors décidé de recourir aux Assises. Une procédure deux fois moins coûteuse selon Cheikh Tidiane Sy, ministre sénégalais de la Justice. Mais jusqu'à présent, aucune date n'a été avancée pour l'ouverture du procès. Lors de l'étape sénégalaise de sa première tournée africaine, le président français Nicolas Sarkozy a proposé une aide matérielle et logistique pour organiser et financer le procès. Pour rappel, Hissène Habré a été inculpé en 2000 par la justice belge, au titre de la compétence universelle, de crime contre l'humanité, de crime de guerre et d'actes de torture, à la suite d'une plainte déposée par d'anciennes victimes résidant en Belgique. Chassé du pouvoir en décembre 1990, Hissène Habré a trouvé refuge au Sénégal avec ses deux épouses.

Khady Niang, journaliste à SUD FM, Dakar

JUSTICE INTERNATIONNALE

Quand le Sénégal jugera Hissène Habré

Selon Philip Grant, avocat et président de TRIAL (Track impunity always), le Sénégal enverra un message puissant vers l'Afrique et le monde entier en jugeant l'ancien président tchadien

Pourquoi la Cour pénale internationale, n'instruit-elle que quatre dossiers actuellement, et tous africains?

Effectivement, il y a quatre affaires africaines devant la Cour pénale internationale. Une personne a été arrêtée en République Démocratique du Congo, en l'occurrence Thomas Lubanga, qui est le seul détenu de la CPI. Il y a deux autres affaires qui concernent l'Ouganda et le Soudan (Darfour) où, il y a des mandats d'arrêts qui ont été émis. La quatrième, c'est la République Centrafricaine, où on en est au stade de l'enquête.

Maintenant pourquoi seulement quatre affaires, cela dépend essentiellement du processus pour mettre la cours pénale en branle. Il faut soit que le procureur lui-même se décide à agir, et pour cela, il a besoin d'informations, de faire des enquêtes préliminaires. Mais là, il est assez prudent, c'est le moins qu'on puisse dire. Ou bien, il faut que ce soit un Etat qui réfère un dossier à la CPI. C'est la majorité des cas. La RDC et l'Ouganda ont eux-mêmes demandé à la cours de se pencher sur la situation qui prévaut dans leur pays. Le Côte d'Ivoire enfin, qui n'est pourtant pas signataire du Statut de Rome, qui fonde la CPI, lui a aussi demandé qu'enquêter sur la situation qui a prévalu ces dernières années. Le procureur est assez prudent, il ne communique pas beaucoup, sur la Côte d'Ivoire. On a un peu l'impression qu'il préfère laisser un petit peu de temps aux acteurs locaux pour régler le problème avant qu'il n'intervienne. Enfin, la CPI peut saisir le Conseil de sécurité de l'ONU. Ca a été le cas pour le Darfour, au Soudan.

Le Sénégal vient de voter la loi de la compétence universelle. Pensez-vous qu'il va vraiment juger Hissène Habré, le tortionnaire tchadien?

Comme Européen, je suis très fier que les Sénégalais s'occupent enfin de cette affaire. Et je suis extrêmement heureux qu'ils puissent montrer à l'Afrique un



L'avocat genevois Philip Grant.

exemple de ce que peut être la lutte contre l'impunité. Maintenant est-ce que le Sénégal va pouvoir mener à terme ce procès, je suis mal placé pour le dire. Il y a beaucoup d'obstacles certes, mais ce n'est pas quelque chose d'impossible. Un tel procès aura une très grande valeur historique. Ce sera un exemple pour le monde entier du respect dû aux victimes.

Quel bilan dressez-vous de l'action de la CPI?

C'est un peu difficile de faire un bilan après cinq ans d'une instance supposée être là de manière éternelle. On est un petit peu déçu par le rythme de travail. Une personne détenue, 5 ou 6 mandats d'arrêt émis, aucun procès entamé, ce n'est pas un résultat satisfaisant. Il faut peut-être donner du temps au temps, mais une activité beaucoup plus agressive de la part du procureur nous ferait plaisir. Mais je pense que ça va s'accélérer dans les années à venir.

Par Lala Cissokho, journaliste à Walfadjri, Dakar

BEN VOYONS!



Par **Tiergou Pierre Dabiré**

Le diable au secours

«OMC, arrêtez les subventions à la pêche», lit-on sur des affiches placardées à travers Genève. Curieux que des citoyens appellent le temple du libéralisme au secours dans une cause commerciale comme la pêche. Pour le citoyen lambda, ces messages seraient adressées au Programme des Nations Unies pour l'Environnement ou à une quelconque société protectrice des animaux, que ce serait logique. Mais s'adresser au diable, pardon au chantre du libéralisme, c'est à n'y plus rien comprendre.

Curieux, les Etats membres de l'ONU

A Genève, siègent de nombreux organes chargés de la mise en œuvre des conventions et traités relatifs aux droits de l'homme. La convention de l'ONU sur la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent n'a quant à elle pas d'organe de mise en œuvre et de suivi : Pourquoi cela ? Réponse d'un expert: «Si les Etats qui ont négocié, signé et ratifié la convention n'en veulent pas...» Ainsi donc, pas besoin de rendre compte, on peut rester irresponsables.

La communication au féminin

Au briefing bihebdomadaire du système des Nations Unies à Genève, toutes les chargées de communication se conjuguent au féminin : Elles ont défilé à la tribune pour livrer la « bonne parole » de leur organisations. Seul l'UNICEF avait un porte-parole au masculin . Dites, les féministes, si on appliquait la parité...

Brevet ou vue de l'esprit

«95% des médicaments essentiels de la liste de l'OMS ne sont pas brevetés». Propos de Klaus Leisinger de la Fondation Novartis. Pourtant, vu des pays du Sud, les populations n'ont pas accès aux médicaments essentiels et génériques parce qu'ils sont protégés par des brevets. Et les brevets sont la propriété de laboratoires qui brevètent... jusqu'au vivant. Une vue de l'esprit sans doute.



Abdou Diouf, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, et Louise Arbour, Haut-Commissaire aux droits de l'homme.

FRANCOPHONIE ET DROITS DE L'HOMME

Pour une meilleure protection des journalistes

«**L**a Francophonie veut se débarrasser complètement des prédateurs de la liberté de la presse.» C'est ce qu'a annoncé le Secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf, lors de la signature à Genève, le 25 septembre 2007, d'un programme de coopération visant à renforcer la collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme. «Tout ce qui peut contribuer à un meilleur exercice de la profession et à une meilleure protection des journalistes en temps de paix et de guerre, nous y sommes favorables. Nous nous associerons à toutes les initiatives qui seront prises par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme en faveur des journalistes», a déclaré M. Diouf.

L'OIF et le Haut Commissariat sont liés formellement depuis 1997 par un Accord établissant une Commission mixte qui s'est réunie ce jour sous la présidence d'Abdou Diouf et de Louise Arbour. Composée de représentants des deux institutions, cette Commission veille à la pleine réalisation des actions conjointement retenues pour promouvoir les droits de l'Homme, et ce conformément aux instruments pertinents des Nations unies et aux engagements de la

Francophonie tels qu'ils sont consignés dans les Déclarations de Bamako et de Saint Boniface.

Lala Cissokho/Walfadjri, Dakar

MAIS ENCORE...



Diversité linguistique

Selon Sandra Coulibaly, adjointe au représentant permanent de l'OIF auprès de l'ONU à Genève, le groupe des ambassadeurs francophones a demandé à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) de permettre l'accès à plus d'information médicale en français.

Birmanie:

Lettre ouverte au président de Total

Monsieur Christophe de Margerie Président Directeur Général de Total, Paris, le 27 septembre 2007,

Total est partenaire du Pacte mondial (Global compact) des Nations Unies. A ce titre, elle s'est engagée à respecter les droits de l'Homme et à en promouvoir le respect dans sa sphère d'influence, ainsi qu'à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme.

Selon l'interprétation autorisée du Pacte mondial qu'en fait son bureau, la complicité d'une entreprise peut découler de son silence face à des violations dont elle est le témoin ou qui se déroulent là où elle est présente.

Nous encourageons Total à agir en cohérence avec cet engagement solennel pris dans le cadre des Nations unies. Nous lui demandons de prendre position, de manière publique, contre l'usage de la force à l'encontre des manifestants qui, dans toute la Birmanie, réclament la liberté et la démocratie. Nous lui demandons d'exercer son influence sur la junte birmane pour qu'elle ouvre un dialogue politique avec la Ligue nationale pour la démocratie de Mme Aung San Suu Kyi.

Nous serions heureux de recevoir de votre part des informations sur les intentions de Total.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président Directeur Général, à l'expression de notre considération distinguée

Mathilde Cousin, Présidente d'Info Birmanie

*Souhayr Belhassen, Présidente de la FIDH
Jean-Pierre Dubois, Président de la LDH*

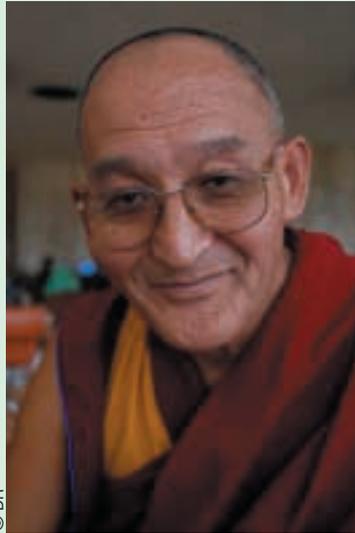
«Ils ont tué mon fils pour me punir»



Une fois n'est pas coutume. Le Conseil des droits de l'homme a pu entendre le témoignage de première main d'une victime. Défenseur des droits humains et journaliste, le Pakistanais Baseer Naveed a raconté aux membres du Conseil com-

ment son fils avait été torturé et exécuté par des fonctionnaires du gouvernement.

Un lama peut-il être communiste ?



Geshe Jampel Senge, moine tibétain et activiste des droits de l'homme, dénonce les nouvelles règles de désignation des lamas fixées par le gouvernement chinois le 1er septembre 2007. Ces mesures, selon le moine, portent atteinte à l'identité religieuse tibétaine et mine l'autorité du dalaï lama.

Les droits de l'homme rattrapent Fujimori

Extradé du Chili, l'ancien président péruvien Alberto Fujimori est arrivé au Pérou le 29 septembre. La justice péruvienne compte le juger pour corruption et violation des droits de l'homme durant son régime autoritaire de 1990 à 2000.

La Grande-Bretagne demande un expert sur l'esclavage

L'ambassadeur britannique au Conseil des droits de l'homme, Nicholas Thorne, a soumis une proposition afin de nommer un nouveau rapporteur qui se pencherait sur les plus de 12 millions de personnes vivant en esclavage aujourd'hui dans le monde. Il a fait remarquer qu'« il n'existe actuellement aucun mécanisme adéquat, un manque évident sur un thème central de la protection des droits de l'homme. »

Syndicaliste, un engagement dangereux

L'état de la liberté syndicale dans le monde est plutôt sinistre. La violence contre les travailleurs s'accroît, relève le rapport annuel de la Confédération syndicale internationale. Nulle part - et certainement pas en Afrique - cette liberté n'est mise en pratique comme le droit de chaque pays l'exige.

Droit à la santé: une question de volonté



Interview d' **Helena Nygreen-Krug**, conseillère en droits de l'homme à l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Qu'est-ce que le droit à la santé?

Le droit à la santé est un droit inclusif, ça ne concerne pas seulement l'accès aux soins et aux services de santé, mais aussi aux déterminants comme la nourriture, le droit de ne pas être discriminé dans la société si vous êtes une femme, riche ou pauvre, l'accès à l'eau potable, toutes les bonnes choses qui font qu'on peut vivre en bonne santé. C'est ça le droit à la santé.

Tout le monde peut-il aspirer au droit à la santé?

Oui, il y a la Charte africaine qui inclut le droit à la santé, les gouvernements africains ont ratifié la convention internationale des droits de l'homme qui inclut le droit à la santé.

Mais ces conventions sont-elles appliquées par les pays pauvres?

Elles sont ratifiées. Le défi est de les appliquer. Pour cela, il faut investir des ressources, adopter des lois, et asseoir des politiques.

Comment s'y prendre pour faire appliquer le droit à la santé?

Le problème c'est la pauvreté, évidemment, la volonté politique aussi manque. Faire en sorte que les gouvernements prennent de bonnes directives pour garantir la formation des femmes et leur protection. Il y a beaucoup de choses qu'on peut faire sans beaucoup de moyens.

Vous avez aussi parlé de manque de volonté politique de la part des gouvernements.

C'est ça le véritable problème.

Propos recueillis par K. N.

Un enfant qui meurt faute de soin est une grave atteinte aux droits de l'homme

«La santé, droit de l'homme ou marchandise?». C'était le thème de l'atelier organisé par InfoSud-Media21 le 25 septembre. Novartis, l'OMS, MSF, l'Hôpital de Genève et l'Institut universitaire d'études du développement ont notamment apporté leur éclairage.

Le droit à la santé doit être inscrit dans la législation internationale et nationale. Selon Helena Nygreen-Krug, conseillère en droits de l'homme à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), c'est le seul moyen, que les pays signataires de la convention l'appliquent. Jusqu'à présent tout le monde n'a pas droit à la santé. Un peu partout sur la planète, l'accès à l'eau potable, au logement, à l'éducation et à l'environnement sains et à la nourriture pose encore problème. Ces éléments vitaux indispensables à la vie d'une personne, sont inexistantes dans plusieurs pays notamment sur le continent africain. Souvent, des Etats aux maigres ressources préfèrent acheter des armes plutôt que de soigner leur population. «Le droit à la santé, estime l'Organisation mondiale de la santé, est un droit immature par rapport aux autres droits.»

Il est important de distinguer «incapacité» et «absence de volonté» de la part des Etats pour améliorer les conditions de vie de leurs citoyens, relève Helena Nygreen-Krug. Chaque pays, quel que soit son point de départ, doit pouvoir montrer sa volonté d'aller de l'avant de façon progressive. Tous les droits sociaux, civiques et politiques coûtent, et parfois beaucoup. S'il est généralement accepté que l'organisation d'élections démocratiques méritent d'être financés à la hauteur de l'enjeu, qu'il s'agit aussi de pourvoir aux besoins matériels de l'exercice de la justice, pour l'heure, le droit à la santé ne semble pas s'imposer de lui-même. «Un enfant qui meurt faute de soins, c'est une grave atteinte aux droits de l'homme», illustre Helena Nygreen-Krug.

Klaus Leisinger, directeur de la Fondation Novartis pour le développement durable, insiste sur le fait que l'obligation de créer les conditions d'une vie saine incombe en premier lieu aux Etats, ce qui ne dédouane pas les géants de la pharma,



L'accès à l'eau potable est une des conditions importantes pour une bonne santé.

dont Novartis, d'une obligation morale en la matière: 16 millions d'enfants meurent en effet chaque année de maladies qui se soignent. «Il faudrait évaluer les performances de certains, non seulement sur leur capacité à nous demander des médicaments gratuits, mais aussi sur les mesures mises en oeuvre pour distribuer ensuite ces médicaments». Selon Klaus Leisinger, Novartis a consacré en 2006 quelque 755 millions de dollars à des programmes d'aide en matière d'accès aux médicaments. Et de préciser que 95% des produits qui figurent sur la liste de l'OMS des médicaments essentiels ne sont pas soumis à un brevet.

L'autre facteur qui semble bloquer l'accès au droit à la santé, est «la mondialisation». Le Pr Jean-Daniel Rainhorn, enseignant à l'Institut Universitaire d'étude du développement, a contesté les propos de ceux qui soutiennent que la mondialisation améliore la santé. Il

estime aujourd'hui que le monde fait face à une fracture sociale qui conduit à un recul dans le domaine de la santé. Le professeur a pris le cas des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, deux pays riches où l'état de santé moyen se dégrade. Les rapports de l'OMS ont montré que la mortalité maternelle et la mortalité de mères célibataires remontent. Ainsi, l'idée selon laquelle les pays de la croissance économique auraient une meilleure santé est erronée. A l'inverse, au Sri Lanka, à Cuba et au Costa Rica, un fort investissement dans le domaine social a permis des progrès considérables. Tant que les déterminants sociaux de la santé ne sont pas pris en compte, le droit à la santé restera un vœu pieux. La lutte contre les inégalités sociales apparaît ainsi comme un remède efficace.

*Khady Niang
Sud FM/Dakar*

Les Etats contre l'esclavage, et pourtant...

Alors que le Conseil des droits de l'homme doit débattre d'une résolution sur les nouvelles formes d'esclavage, les domestiques engagés chez certains diplomates basés à Genève vivent parfois dans des conditions qui s'en rapprochent.

Y a-t-il des «esclaves» dans l'enceinte de la Genève internationale? Alors que le Conseil des droits de l'homme est saisi d'une proposition visant à créer un nouveau mandat pour traquer les formes contemporaines d'esclavage, des syndicats et associations continuent à dénoncer les conditions de travail de certains employés de diplomates, qui s'en rapprochent clairement. Pourtant, les ambassadeurs, consuls et autres diplomates peu scrupuleux, au bénéfice d'une immunité diplomatique, ne sont que rarement inquiétés.

Seize heures de travail par jour, 300 francs par mois

Encore récemment, la presse révélait le cas de deux sœurs indonésiennes, employées par le consul d'Arabie Saoudite à Genève, qui ont fuit leur lieu de travail à la fin du mois d'août («L'illustré» du 19 septembre). Travaillant seize heures par jours, sept jours sur sept, les deux jeunes femmes gagnaient entre 200 et 300 francs par mois. Leurs papiers d'identité avaient été confisqués par l'employeur et la sortie du consulat leur était interdite. Si une telle situation n'est pas la norme, elle semble toutefois loin d'être unique. C'est en tout cas ce que confirme Jean-Pierre Garbade, avocat au barreau de Genève, qui avoue avoir plusieurs procédures en cours pour des cas semblables. Et de citer à titre d'exemple un litige avec l'ancienne Consul général de Grèce, «inculpée pour usure», et l'ambassadeur d'un pays nord-africain encore en fonction.

A Genève, c'est la mission suisse auprès de l'ONU qui est tenue d'informer les diplomates et les fonctionnaires internationaux des dispositions légales en matière d'engagement de domestiques privés. Si la réalité dérange un peu, la mission ne nie pas pour autant les problèmes. «Je ne conteste pas qu'il y ait des abus dans le domaine du travail, explique Blaise Godet, représentant permanent de la Suisse. Mais, heureusement, il y a des voies de droit qui sont ouvertes, y compris aux plus démunis, tels que le tribunal des Prud'hommes ou le «Bureau de l'amiable compositeur» [instance créée en 1995 pour régler les conflits du travail dans le milieu diplomatique]. Parler d'esclavage, en revanche, me paraît abusif.» Il n'en dira pas plus.

Interrogée sur la question par TDH, Beth Herzfeld, porte-parole de l'ONG britannique Anti-Slavery International, explique pourtant que certains des cas que nous

lui avons soumis «présentent des éléments clé qui sont communs aux pratiques de travail forcé». Ces points concernent avant tout la restriction de liberté de mouvement - interdiction de sortir, confiscation des papiers - et des longues périodes de travail sans pauses adéquates.

Immunité diplomatique en cause

Quoi qu'il en soit, «esclavage» ou violation du droit du travail, les syndicats et associations accusent les autorités de faire preuve d'un certain laxisme dans l'application des normes et règlements en vigueur dans le pays. Pour Cecilia Jimenez, qui a défendu plusieurs domestiques au nom de l'association Geneva Forum for Philippine Concerns, «cette situation va continuer s'il n'y a pas de pressions pour l'application des directives du DFAE.»

Elle rappelle notamment le cas d'une employée de maison philippine dont l'histoire était apparue au grand jour en 2001. Travaillant pour une diplomate, philippine elle aussi, la femme de 32 ans avait chuté du quatrième étage en tentant de s'échapper par la fenêtre au moyen d'une corde de draps et d'habits. Son employeur, partie en vacances avec sa

famille, l'avait enfermée dans le domicile. Attaquée en justice, la diplomate a fini par quitter la Suisse sur demande de son gouvernement, mais les sommes réclamées - arriérés de salaire, dommages et intérêts, frais d'avocat - n'ont toujours pas été payées à ce jour, malgré l'issue favorable du procès.

«Compromis honteux»

De manière générale, reprend Jean-Pierre Garbade, «lorsqu'une plainte pénale est déposée, le DFAE fait pression pour qu'une conciliation ait lieu». Une tâche qui incombe la plupart du temps au Bureau de l'amiable compositeur (BAC). Selon l'avocat genevois, lui-même en conflit avec le BAC, «ce bureau a une certaine utilité dans les affaires simples, mais quand il s'agit de règlements financiers, les conciliations aboutissent souvent à des compromis honteux».

Mario Togni/InfoSud-Tribune des droits humains

Voir en ligne: Geneva Forum for Philippine Concerns: <http://genevaforum.tripod.com/index.html>



© DR